



COMMUNIQUÉ DE LA MAIRIE

INSCRIPTIONS DANS LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE MONTBARD

A PARTIR DU 29 AVRIL 2024

Les parents/responsables légaux dont l'enfant entre à l'école maternelle ou au CP doivent procéder à son inscription en se rendant au Service Enfance Jeunesse situé au :

2 Avenue Maréchal De Lattre De Tassigny, 21500 Montbard
Tél : 03.80.92.47.63

***Inscriptions uniquement sur rendez-vous**

Les cas de dérogation sont les suivants :

En application du code de l'Éducation : article L212-8 modifié par la loi n°2005-157, du 23 février 2005-art.113 JORF 24 février 2005

Une demande de dérogation est obligatoire :

- Si vous habitez Montbard et vous sollicitez une école autre que celle du secteur auquel vous êtes rattachés
- Si vous habitez dans une commune extérieure à Montbard, vous devez solliciter votre Mairie afin qu'elle vous délivre une dérogation indiquant son engagement à participer aux frais de scolarité sur l'ensemble du cycle pour votre enfant.

Les demandes de dérogation doivent répondre aux critères légaux pour être approuvées.

Les documents sont à retirer au secrétariat du Service Enfance Jeunesse.

Photocopie des pièces à présenter pour les inscriptions :

- 1) livret de famille
- 2) carnet de santé
- 3) justificatif de domicile
- 4) certificat de radiation (si besoin)

Danielle MATHIOT
Adjointe aux Affaires Scolaires